



# Taxe carbone : fausse bonne idée ou piège pour les salariés ?

On l'attendait depuis plusieurs mois. Au cœur du pacte écologique de Nicolas Hulot, envisagée lors du Grenelle de l'environnement, la taxe carbone, officiellement « contribution climat énergie » (CCE), est devenue urgente pour le gouvernement après le succès électoral d'Europe Ecologie.



C'est d'ailleurs le sens des préconisations de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) tombée dans les mains de proches de Sarkozy.

## Quelle alternative ?

Les écologistes qui défendent cette taxe en l'état ou dans une version approchant restent aveugles à la question sociale. Une fiscalité écologique est nécessaire afin de taxer les plus gros pollueurs, faire la

**I**l s'agit d'une augmentation des prélèvements fiscaux sur les consommations de pétrole, de gaz et de charbon, répercutée sur les différents biens et services et sur l'achat de carburant. Plusieurs problèmes apparaissent déjà dans les propositions du gouvernement.

**1)** L'électricité échappe à cette nouvelle taxation, le nucléaire n'étant pas censé produire des gaz à effet de serre (GES). D'une part cela est faux : l'énergie nucléaire, outre les gaz dégagés pour son exploitation, est inadaptée aux pics de consommation et doit alors faire appel aux centrales au gaz ou au charbon, qui produisent des GES. D'autre part une politique de sobriété énergétique doit concerner l'ensemble des sources, sinon les consommateurs se reportent sur l'énergie la moins chère et aucune modification d'infrastructures ne sera envisagée.

**2)** Des exonérations sont envisagées pour les entreprises qui participent au système européen d'échanges de quotas de carbone. Or ces entreprises reçoivent pour le moment des quotas gratuits, et si jamais elles épuisent leurs quotas, elles peuvent en acheter d'autres (c'est-à-dire des autorisations d'émettre des GES) au prix bas de 14 euros la tonne de carbone. Les particuliers ne sont pas concernés par de telles exonérations, et la taxe carbone ne fera qu'augmenter les inégalités. En 2006, les 20 % de ménages les plus pauvres consacrent à l'énergie une part de

leur budget 2,5 fois plus importante que les 20 % les plus riches, contre 1,6 fois en 2001. Par ailleurs les dépenses énergétiques des habitants des grandes villes sont inférieures d'un tiers à celles des ruraux<sup>(1)</sup>. Les projections illustrent le renforcement de ces inégalités sociales et spatiales : la taxe annuelle pourrait osciller entre 40 et 150 euros.

**3)** Le résultat de l'arbitrage présidentiel quant au prix de la taxe n'est pas encore connu : le rapport Rocard propose 32 euros par tonne de carbone émise, le gouvernement tourne autour de 15 euros. Les deux choix posent problèmes : à 32 euros, l'inégalité sera criante entre les ménages assujettis à ce montant et les entreprises qui dans le cadre du marché du carbone paieront au maximum 14 euros la tonne ; si le gouvernement s'aligne sur le marché et fixe un prix autour de 14 euros, l'effet incitateur sur la consommation sera faible, et il ne s'agira que d'une nouvelle taxe sans portée environnementale.

**4)** Le principe de neutralité fiscale qui oriente l'action gouvernementale ne peut qu'être délétère. Pour les entreprises, la nouvelle taxe devra être compensée par un allègement fiscal. Déjà la suppression de la taxe professionnelle avait été présentée comme pouvant compenser la taxe carbone, mais cela pourrait donner également lieu à de nouvelles attaques contre les salaires via l'exonération de cotisations sociales.



chasse aux gaspillages et modifier les coûts des différentes énergies pour favoriser les énergies renouvelables. Mais avant tout cela, un principe de sobriété énergétique implique un autre type de développement, de consommation, de transports, qui doivent être organisés pour le bien de la collectivité et non les profits de quelques-uns. C'est d'abord à l'organisation des transports routiers en Europe, aux politiques agricoles, à l'industrie lourde qu'il faudrait s'attaquer. Concernant les particuliers, une taxe n'a de sens que si les besoins de base, tant en matière de chauffage que de transports collectifs, sont assurés. Ce qui implique un plan de rénovation de l'habitat, pris en charge par la puissance publique et non laissé aux seules exonérations fiscales de propriétaires vertueux, et une réorientation profonde des modes de transports.

Face aux projets gouvernementaux, le mouvement syndical ne peut simplement afficher une posture de refus. Il doit également être en mesure de porter des revendications et des projets alternatifs à l'écologie libérale de Sarkozy-Borloo. C'est tout le sens de l'invention d'un écosyndicalisme. Plus pratiquement, c'est également le sens de l'engagement des structures syndicales, et notamment de la FSU, dans des campagnes pour la justice climatique<sup>(2)</sup>, à l'occasion notamment du sommet de Copenhague en décembre prochain. ●

VINCENT GAY

1) « Le poids des dépenses énergétiques dans le budget des ménages en France », Stratégie & études de l'ADEME n° 11, avril 2008.  
2) <http://climatjustice.org/>